

# Irri.pl@ine

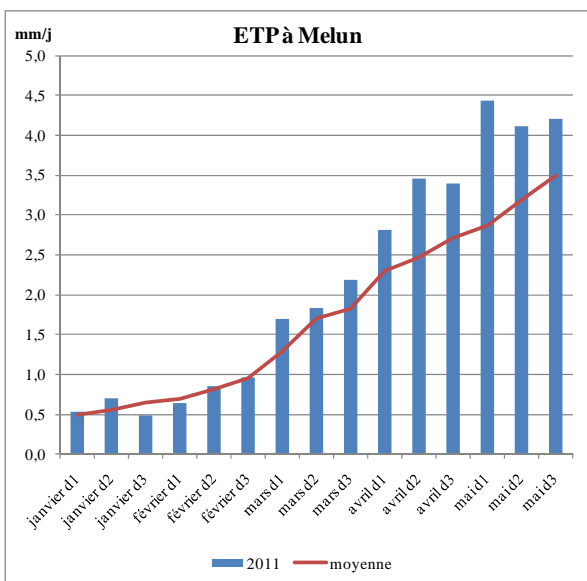
N° 88 – 1<sup>er</sup> juin 2011 – 2 pages

## METEO

Même avec le passage orageux de lundi soir, l'absence de pluie continue en mai. Certains secteurs ne cumulent qu'une dizaine de mm pour le mois de mai. Les plus favorisés ont reçu l'équivalent d'un passage d'irrigation.

Les températures, souvent élevées, restent supérieures à la moyenne des 30 dernières années.

L'ETP de la troisième décade de mai, jusqu'au 29 mai, est de 4,7 mm/j continuant ainsi à creuser le stress hydrique sur les cultures. En fait depuis la première décade de mars les ETP sont restées supérieures à la moyenne des 20 dernières années, avec un écart parfois très important comme l'illustre le graphique ci-contre.



## BESOINS EN EAU DES CULTURES

### ✓ Conseils Irrigation en l'absence de pluie supérieure à 10 mm

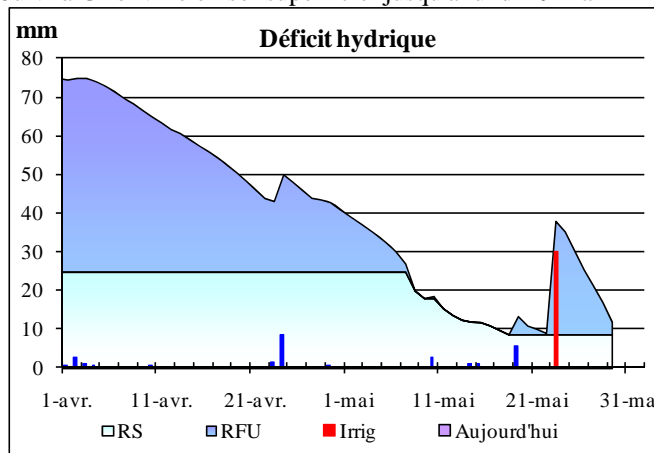
Les pluies de lundi vont permettre à certains de décaler leur tour d'eau. Cependant sur un grand secteur, avec moins de 15mm, cet apport ne sera bénéfique que pour quelques jours, vu les ETP actuels (fin de la semaine au maximum).

Le déficit hydrique continue et les irrigations sont nécessaires pour compenser les besoins en eau de certaines cultures :

→ **Pois** (fin floraison) et **Féveroles** (floraison à jeunes gousses) : l'irrigation est à **poursuivre jusqu'à 10 à 15 jours après floraison** (en l'absence de pluies)

→ **Betteraves** :

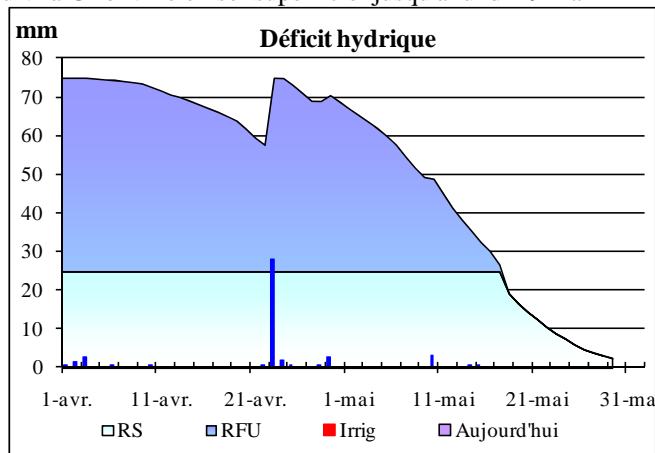
Suivi à Gironville en sol superficiel jusqu'à lundi 29 mai



- Sols les plus superficiels (inférieurs à 40 cm), réaliser un second passage de 25 – 30 mm.
- Sols moyens continuer le tour d'eau avec 30 à 35 mm.
- Sols plus profonds attendre la semaine prochaine.

→ **Maïs** :

Suivi à Gironville en sol superficiel jusqu'à lundi 29 mai



- Démarrer en sols superficiels par 25 à 30 mm sur des maïs de plus de 9 feuilles.
- En sols moyens attendre la semaine prochaine pour démarrer.

→ **Haricots verts et flageolets** : le premier passage est à envisager après la 2<sup>nd</sup>e feuille trifoliée.

Ci-dessous les coefficients sur l'ensemble du cycle :

Flageolets et haricots verts	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>nd</sup> e	Boutons	Formation	Gousses	début		
	semis	trifoliée	floraux	gousses	pleines + 15 jours	défloraison		
	0,3	0,5	0,6	0,8	1,0	1,2	1,0	0,8

→ **Pommes de terre, et oignons** : maintenir le rythme d'apport.

## NAPPE DE BEAUCE

- ✓ **Situation de la nappe** : le 29 mai 2011, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,8 m. Celui du secteur Fusain était à 85,52 m.
- ✓ **Situation des rivières** : les données actuelles confirment la situation de la semaine passée.
- ✓ **Mesures de crise** : maintien pour les secteurs de la mesure actuelle : **interdiction de l'irrigation le dimanche de 8 h au lundi 8 h.**

## BASSINS DU LUNAIN ET DE L'ORVANNE en situation d'alerte

Les mesures de restrictions et d'interdictions prescrites par l'arrêté cadre s'appliquent donc sur ce secteur, à savoir : interdiction de l'irrigation sur grandes cultures de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h ; irrigation des cultures légumières et maraîchères, économies d'eau.

## NAPPE DU CHAMPIGNY

L'arrêté préfectoral du 20 mai constate le franchissement du seuil d'alerte pour la zone Ouest de la nappe de Champigny. Les mesures de restrictions et d'interdictions prescrites par l'arrêté cadre s'appliquent donc sur ce secteur, à savoir : interdiction de l'irrigation sur grandes cultures de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h ; irrigation des cultures légumières et maraîchères, économies d'eau.

### ✓ Pour ceux qui ne participent pas à la gestion quantitative

Les agriculteurs n'ayant pas choisi de participer à la gestion collective de l'irrigation sur la nappe de Champigny pour l'année 2011 sont soumis aux restrictions de l'arrêté préfectoral à savoir :

**secteur de Champigny Ouest : en grandes cultures**, tous les prélèvements (rivières, dans leurs lits majeurs et par forages) **interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h ;**

**secteur de Champigny Est : en grandes cultures**, tous les prélèvements **interdits**, et en **cultures légumières et maraîchères**, y compris pommes de terre, horticulture, pépinières et culture de gazon, les prélèvements sont **interdits entre 8 h et 20 h.**

### ✓ Pour ceux qui participent à la gestion quantitative

D'autre part, la situation est de plus en plus préoccupante. Un **comité sécheresse exceptionnel est prévu début juin.** Nous avons impérativement besoin de connaître vos consommations le plus rapidement possible.

## Pour le 1<sup>er</sup> juin : ENVOI DES INDEX DE COMPTEURS

Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont tenus de renvoyer leurs index de compteurs **le 1<sup>er</sup> de chaque mois**, même si aucune irrigation n'a été réalisée, et même si les volumes attribués individuellement n'ont pas encore été notifiés...

Le formulaire de saisie des index, envoyé avec l'Irri.pl@ine n°82, est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail ([irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr))

### ✓ **Sur le secteur Champigny-Est en situation de Crise**

→ Le 30 mai 2011, le piézomètre de *Saint-Martin-Chennetron* indiquait 123,59 m NGF.

Nous avons malheureusement écrit une erreur dans la liste des communes concernées par les restrictions d'irrigation sur le Champigny-Est la semaine passée. En effet, les communes d'AUGERS-EN-BRIE, CERNEUX, COURTACON, LA-FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS et VILLIERS-SAINT-GEORGES, bien que soumises à certaines restrictions d'eau, ne sont pas concernées pour l'irrigation par l'arrêté du 20 mai.

### ✓ **Sur le secteur Champigny-Ouest en situation d'alerte**

→ Le 30 mai 2011, le piézomètre de *Montereau-sur-le-Jard* indiquait 48,18 m NGF.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**

